



## Propriétaire de mauvaise foi.

Par **domgabillo**, le **12/08/2009** à **09:36**

Bonjour,

Mon compagnon a quitté une location il y a deux mois de cela. mon propriétaire ne donnant pas signe de vie au bout des deux mois je lui envoie une mise en demeure de me restituer ma caution par un courrier avec Accusé de Reception.

Au bout d'une semaine celui ci nous renvoie un courrier me stipulant qu'il ne me rendra pas ma caution suite aux travaux qu'il doit engager et l'état de l'appartement selon lui pitoyable. Il doit toujours selon lui changer les toilettes, les lavabos, la hotte et la gazinière alors que rien n'a été précisé quand à ces appareils sur l'état des lieux de sortie, l'appartement ne présentant qu'une vétusté due à son âge ainsi qu'un jaunissement des murs dans une pièce due à l'utilisation d'une tapisserie de très mauvaise qualité de la part du propriétaire.

Mon souci est que mon compagnon pressé de quitter l'appartement n'a pas pris de copie de cet état des lieux de sortie. L'agence qui s'occupait de l'appartement pour le propriétaire devant lui en faire parvenir une copie ayant fermé ces portes et cessé ces activités depuis.

mes questions sont :

1. Peut-il demander une copie de cet état des lieux au propriétaire ?
2. Le propriétaire dit dans son courrier qu'il justifiera ultérieurement les sommes à retenir pour la réparation de l'appartement, ne doit-il pas fournir ces justificatifs dans les deux mois ?

Merci par avance pour votre aide

Par **jeetendra**, le **12/08/2009** à **11:02**

[fluo]CIH de Colmar[/fluo]  
1, rue Camille Schlumberger  
68000 COLMAR  
Tel 03.89.21.75.35  
Fax 03.89.23.61.91

Horaires de réception

Lundi 08h30 -12h30  
14h00 -18h00

Mardi 8h30 -12h30  
14h00 -18h00

Mercredi 8h30 -12h30  
14h00 -18h00

Jeudi fermé au public le matin  
14h00 -18h00

Vendredi 8h30 -12h30  
14h00 -17h00

[fluo]CIH de Mulhouse[/fluo]  
28, rue des Franciscains  
68000 MULHOUSE  
Tel 03.89.46.79.50  
Fax 03.89.66.45.31

Horaires de réception

Lundi 08h30 -12h30  
14h00 -18h00

Mardi 8h30 -12h30  
14h00 -18h00

Mercredi 8h30 -12h30  
14h00 -18h00

Jeudi fermé au public le matin  
14h00 -18h00

Vendredi 8h30 -12h30  
14h00 -17h00

Bonjour, contactez le Centre d'information sur l'habitat ou Adil le plus proche de votre

domicile, ils vous renseigneront et vous aideront dans vos démarches relativement au dépôt de garantie, état des lieux, etc. adresses ci-dessus, bonne journée à vous.